



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Djibouti

Question écrite n° 38137

Texte de la question

M. Michel Terrot souhaite connaître de M. le ministre des affaires étrangères les raisons officielles ayant récemment motivé l'expulsion par les autorités djiboutiennes de deux journalistes français de France 2 ainsi que l'attitude de notre pays dans cette affaire.

Texte de la réponse

Les deux journalistes français de France 2, MM. Eric Monier et Roger Motte, s'apprêtaient à prendre l'avion comme prévu pour Addis-Abeba, le 22 octobre, au moment où leurs enregistrements audio et vidéo ainsi que divers documents personnels ont été confisqués par les autorités djiboutiennes. Ils ont pu poursuivre leur voyage et il est donc inexact de parler d'expulsion en ce cas précis. Les autorités djiboutiennes ont reproché, par communiqué de presse du 23 octobre 1999, aux intéressés d'avoir entrepris « une campagne de dénigrement du gouvernement djiboutien » en rencontrant notamment des membres de l'opposition avec qui ont été abordées des questions politiques n'entrant pas, à leur jugement, dans le cadre prévu de l'émission « argent public », à laquelle était destiné le reportage. La France, immédiatement par la voix de son ambassadeur, puis à l'occasion de chaque rencontre entre hauts responsables français et djiboutiens, a fait connaître sa réprobation aux autorités djiboutiennes, qui n'ont toutefois accepté pour le moment de restituer aux deux journalistes que leurs enregistrements audio et leurs notes manuscrites. D'une manière plus générale, la France ne manque pas de faire valoir à ses interlocuteurs, à chaque fois qu'elle en a l'occasion, la nécessité de poursuivre le processus de démocratisation engagé en 1992, notamment dans le domaine de la liberté d'expression. C'est ce message qu'a réitéré, une fois encore le 13 décembre, M. Charles Josselin, ministre délégué à la coopération et à la francophonie, lors d'un entretien à Paris avec M. Ali Abdi Farah, ministre des affaires étrangères djiboutien.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38137

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 1999, page 6763

Réponse publiée le : 17 janvier 2000, page 304